



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Lettre de relance

Art. L. 257-0 B du Livre des procédures fiscales

Vos contacts
Votre centre des Finances publiques

SIE LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Tél. : 05 65 20 33 00

Par messagerie sécurisée : dans votre espace
professionnel sur impots.gouv.fr

Accueil exclusivement sur rendez-vous : sur
impots.gouv.fr, espace « CONTACT et RDV ».

Vos références

Numéro fiscal : 521853853 00013
Référence du document : 24 46 0054183 93
Référence de l'avis initial : 24 46 0031238 49
Établi à la date du : 03/03/2025

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIE LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

4851-028381-0086-2

SARL SARL TECHNOPATURAGE DE
FARGUES
FARGUES
46330 CABRERETS



Bonjour,

Je vous contacte concernant votre **COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES** et/ou votre **IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX 2024** : vous n'avez pas payé dans les délais les sommes dues pour votre échéance du **15/12/2024**.

Vous devez régler au plus vite le montant « Reste à payer » ci-contre, qui inclut la majoration de 5 % pour retard ou absence de paiement à la date limite de paiement. Si vous avez déjà payé ou si vous rencontrez des difficultés, je vous invite à me contacter rapidement.

À défaut du paiement de la somme due à l'issue d'un délai de trente jours suivant la notification de ce document, je poursuivrai la procédure afin d'obtenir le versement rapide de ce montant.

Vous disposez de ce même délai de trente jours pour contester les majorations appliquées (article L. 80 D du Livre des procédures fiscales).

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le comptable public
LANDEMAINE STEPHANE

Votre situation

Situation arrêtée au (1) :	25/02/2025
Montant de l'impôt	1 255,00 €
Majoration de 5 % sur acompte (2)	
Versements effectués dans les délais (3)	
Reste à payer à la date limite de paiement	1 255,00 €
Majoration de 5 % sur le reste à payer (4)	63,00 €
Versements effectués hors délais	
Reste à payer	1 318,00 €

Vous pouvez payer en ligne sur le site impots.gouv.fr

Réservé à l'administration : 46035/092/2024

Attention : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP SEPA ou par chèque bancaire. Ne joignez aucun autre document
SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB

Don : votre adhésion au prélèvement automatique concernera votre cotisation 2025. Vous devez régler la CFE 2024 qui vous est réclamée dans ce document par un autre moyen de paiement à votre disposition. Pour en savoir plus, consultez la notice au verso du présent document de relance.

Veuillez
détacher le
talon ci-contre
en suivant
les pointillés.

pour vos prélèvements en cours d'année ou pour tout renseignement concernant une adhésion au prélèvement automatique, contactez votre Centre de contact au 0 809 401 401* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (horaires de la métropole). Il répondra à vos questions et traitera en priorité vos demandes.

**Toutes vos démarches peuvent être effectuées en ligne en toute simplicité
sur le site impots.gouv.fr.**



CAPEL 4 Saisons

159 rue du Pape Jean XXIII - 46000 CAHORS

Tél : 05 65 20 55 00 - Fax : 05 65 20 55 28

SAS au capital de 4 100 000 euros

SIREN : 394 258 313 RCS CAHORS - APE : 4675 Z

N° Identification Intracommunautaire : FR 19 394 258 313

N° agrément : MP00016

Distribution et application de produits phytopharmaceutiques

2050076505Y00001 00701

FACTURE N° : FCM-090-2025-3514

Du : 31/12/2024

Client : 801271

DE FARGUES SARL

FARGUES

46330 CABRERETS

SIRET : 52185385300013

Identifiant TVA : FR01521853853

Ac

FACTURE

Magasin : 031 LABASTIDE MURAT

Tel : 05 65 21 64 21

ATC :

Code	Désignation Article	Tva	Quantité	Un	Remise	Prix Net	Montant HT
Livraison : BLC-031-2025-5523 du 30/12/2024 018228	BOTTE BENYL XL KK 39 DIRECT DIRECT	3	1,000	U		104,13	104,13

	Taux	TVA	Mont HT	Mont TTC
3	20,00	20,83	104,13	124,96
		20,83	104,13	124,96

NET A PAYER

124,96 EUR

Echéance au 25/01/2025

en suivant
les pointillés.au prélevement automatique
vendredi de 8h30 à 19h (hors
demandes.

Toutes vos démarches p

IBAN : FR76 1120 6000 9510 1831 6900 328

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé. Tout paiement non acquitté à la date d'échéance supporte de plein droit des intérêts de retard (loi LME n°2008-776 du 4 août 2008) exigibles dès le lendemain de la date figurant sur la facture au taux d'intérêt au début du dernier semestre appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement +10%. Est due également à compter du 01/01/2013 une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les termes et conditions figurant sur le site internet du Groupe Capel www.capel.fr